



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSÉ-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE HOSPITALIER
FRANCOIS QUESNAY À MANTES LA JOLIE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21

Considérant la demande de partenariat du Centre hospitalier François Quesnay à Mantes la Jolie, ayant pour objet la participation régulière de groupes d'enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme aux activités de nourrissage



animaux, de nettoyage des enclos à la Ferme Pédagogique afin de favoriser les capacités sensorielles, affectives et relationnelles de ces jeunes enfants .

Considérant que ce partenariat n'entraînera aucun frais supplémentaire par rapport à l'activité normale de la ferme pédagogique,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'action menée par l'institut, il convient de ne pas demander de participation financière.

Considérant la nécessité de fixer les modalités de ce partenariat, entre la ville et le Centre hospitalier François Quesnay à Mantes la Jolie.

Après avoir entendu l'exposé de M. Mohamed ZERKOUN, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, du cadre de vie et des mobilités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Institut Médico-Educatif de Mantes-la-Jolie à titre gratuit.
- **ARTICLE 2 : AUTORISER Madame le Maire ou son représentant dûment habilité,** à signer tous les documents afférents à cette convention de partenariat

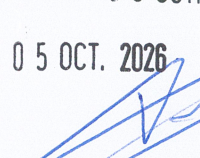


Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)	
Certifié exécutoire le présent acte transmis à	
M. le Sous-Préfet le	05 OCT. 2026
Et publié le	05 OCT. 2026
	
Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville	

